

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à huis clos à la salle La Nature-en-Mouvement, le **lundi 3 août 2020 à 19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller
Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller
Monsieur Sylvain Houle, conseiller
Madame Brigitte Minier, conseillère
Monsieur Louis Toner, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire suppléant, monsieur Emile Grenon Gilbert.

Sont également présents :

Monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général
Madame Anne-Marie Piérard, greffière

Est absent :

Monsieur Yves Corriveau, maire

Étant donné le contexte exceptionnel entourant la COVID-19, la séance du conseil se tient à huis clos. Seuls le maire suppléant et le directeur général sont présents à la salle La Nature-en-Mouvement. Les autres membres du conseil et la greffière assistent à la séance par le biais de la plateforme ZOOM. La séance est diffusée par le biais d'une plateforme de Webdiffusion.

ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour de la séance ordinaire du 3 août 2020 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
2. Questions de l'assistance.
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
4. Bordereaux des comptes à payer 2020-08-A, 2020-08-B, 2020-08-C, 2020-08-D et rapport sur les dépenses autorisées.
5. Rapport des ressources humaines 2020-08.
6. Embauche au poste de contremaître de relève au Service des travaux publics.
7. Nomination du maire suppléant pour le prochain terme.
8. Bail de location à intervenir entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et l'organisme d'économie sociale " Mission Divers-Cité " concernant l'utilisation de l'immeuble sis au 1157, chemin Rouillard.
9. Proclamation des journées de la culture à Mont-Saint-Hilaire.
10. Mandat au greffier adjoint pour représenter la Ville de Mont-Saint-Hilaire à la Cour du Québec, Division des petites créances concernant la cause 750-32-701080-205.
11. Mandat au greffier adjoint pour représenter la Ville de Mont-Saint-Hilaire à la Cour du Québec, Division des petites créances concernant la cause 750-32-701084-207.

12. Suspension des placements publicitaires - Facebook.
13. Plan d'action pour la mise en oeuvre de la Politique de développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
14. Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant une partie du lot 2 484 072 au cadastre du Québec (799, chemin de la Montagne).
15. Délégation de pouvoir à la Ville de Mont-Saint-Hilaire - Appel d'offres commun pour des services professionnels - Plans de gestion des débordements.
16. Comptes rendus des réunions ordinaires du 3 juin et du 8 juillet 2020 du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
17. Compte rendu de la réunion ordinaire du 10 juin 2020 du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
18. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 28 juillet 2020 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
19. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéros CCU-20072804, CCU-20072805, CCU-20072806, CCU-20072807, CCU-20072808, CCU-20072809, CCU-20072810, CCU-20072811, CCU-20072812, CCU-20072813, CCU-20072814, CCU-20072815, CCU-20072816, CCU-20072817, CCU-20072818, CCU-20072820, CCU-20072821, CCU-20072822, CCU-20072823, CCU-20072824, CCU-20072825, CCU-20072826, CCU-20072827, CCU-20072828, CCU-20072829, CCU-20072830, CCU-20072831, CCU-20072832, CCU-20072833 et CCU-20072834.
 - CCU-20072804 - Rénovation extérieure - 339, montée des Trente
 - CCU-20072805 - Rénovation extérieure - 636, chemin des Patriotes Nord
 - CCU-20072806 - Rénovation extérieure - 1103, rue André-Mathieu
 - CCU-20072807 - Rénovation extérieure - 139, Place Courcelles
 - CCU-20072808 - Aménagement terrasse commerciale - 777, boulevard de la Gare
 - CCU-20072809 - Rénovation extérieure - 661, rue Rimbaud
 - CCU-20072810 - Agrandissement de la résidence - 216, rue Villeneuve
 - CCU-20072811 - Agrandissement de la résidence - 40, rue Grenier
 - CCU-20072812 - Rénovation extérieure - 60, rue Grenier
 - CCU-20072813 - Rénovation extérieure - 99, rue Martin
 - CCU-20072814 - Agrandissement de la résidence - 415, rue des Fées
 - CCU-20072815 - Construction d'une résidence unifamiliale isolée - 762, rue des Chardonnerets

- CCU-20072816 - Rénovation extérieure - 290, rue De la Salle
- CCU-20072817 - Agrandissement de la résidence - 754, rue des Grives
- CCU-20072818 - Rénovation extérieure - 209, boulevard de la Gare
- CCU-20072820 - Construction d'une résidence unifamiliale isolée - 651, rue de l'Heure-Mauve
- CCU-20072821 - Rénovation extérieure - 941, rue de Monaco
- CCU-20072822 - Installation d'une clôture - 28, rue Saint-Charles
- CCU-20072823 - Rénovation extérieure - 445, rue du Louvre
- CCU-20072824 - Construction d'une véranda - 814, rue Frédérick-Lawford
- CCU-20072825 - Agrandissement de la résidence et ajout d'un patio couvert - 320, rue Beaulac
- CCU-20072826 - Aménagement cour avant et latérale - 435, chemin des Patriotes Sud
- CCU-20072827 - Rénovation extérieure - 353, rue Beaulac
- CCU-20072828 - Construction d'une résidence unifamiliale isolée - 146, boulevard de la Gare
- CCU-20072829 - Rénovation extérieure - 115, rue Millier
- CCU-20072830 - Construction d'une résidence unifamiliale isolée - 580, rue Ernest-Choquette
- CCU-20072831 - Révision du PIIA no 2017-14 - Agrandissement de l'atelier de presse - 1074, chemin de la Montagne
- CCU-20072832 - Révision du PIIA no CCU-20063013 - Construction d'une résidence unifamiliale isolée - 703, rue des Colibris
- CCU-20072833 - Révision du PIIA no CCU-20042825 - Construction d'un bâtiment mixte - 580, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
- CCU-20072834 - Révision du PIIA no CCU-20052611 - Aménagement de terrain - 120 et 130-140, rue Sainte-Anne

20. Plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro CCU-20072819.

- CCU-20072819 - Construction d'une résidence unifamiliale isolée - 132, rue Forbin-Janson

21. Demande de dérogation mineure relative au lot 4 914 102 au cadastre du Québec (651, rue de l'Heure-Mauve).

22. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement relatif aux animaux et abrogeant le Règlement numéro 809 et ses amendements.

23. Adoption du projet de Règlement numéro 1297, intitulé: " Règlement relatif aux animaux et abrogeant le Règlement numéro 809 et ses amendements ".

24. Adoption du Règlement numéro 1294, intitulé: " Règlement décrétant des dépenses en immobilisations pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduite d'eau potable par chemisage structural, de remplacement de conduite d'eau potable, de réfection de ponceau et de bouclage du réseau d'aqueduc de même que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt de trois millions soixante et un mille dollars (3 061 000,00 \$) nécessaire à cette fin ".
25. Adoption du Règlement numéro 1296, intitulé: " Règlement concernant la garde de poules ".
26. Nomination à titre de fonctionnaire désigné chargé de l'administration et de l'application du Règlement 1296 - Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement.
27. Octroi du contrat ING18-P09-AO1 concernant les services professionnels regroupés pour la réfection du Centre aquatique.
28. Octroi du contrat SCC20-01 concernant des services d'impression.
29. Octroi du contrat SCC20-02 concernant des services de graphisme.
30. Questions de l'assistance.
31. Levée de la séance.

Information

- a) Procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juillet 2020 de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu.
- b) Procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juillet 2020 de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu.
- c) Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu - Rapport annuel d'exploitation 2019.

...Monsieur le maire suppléant Emile Grenon Gilbert ouvre la séance.

...Avant de débiter l'étude des points de l'ordre du jour, monsieur Grenon Gilbert fait état de différents dossiers d'intérêt, dont notamment le mode de fonctionnement des périodes de questions, le fait que deux (2) cas de COVID-19 ont été répertoriés au camp de jour et que les mesures nécessaires ont été prises en collaboration avec la direction de la santé publique. Il remercie les équipes de la Ville pour le travail effectué, notamment les employés du camp de jour et les préposés à l'entretien. Il rappelle également des heures d'ouverture de l'hôtel de ville, l'existence de plusieurs services offerts en ligne, les travaux en cours à l'intersection du chemin des Patriotes Nord et de la rue Sainte-Anne, les travaux d'aménagement près de l'école Paul-Émile-Borduas, le marché public, la récupération du verre, l'importance de restreindre l'utilisation de l'eau potable et de la présence décelée de carpes aquatiques dans le bassin de Chambly.

2020-249

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2020 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 août 2020 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est approuvé par ce conseil en retirant le point suivant:

- 6. Embauche au poste de contremaître de relève au Service des travaux publics

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE.

M. Pierre Nault	Travaux exécutés dans la Pommeraie – déplacement des remblais- - Contracteur retenu par la Ville Présence de clauses environnementales dans les devis municipaux – réglementation sur les remblais Remblais dans l'ancien verger situé face au Strøm spa – respect de la réglementation municipale
M. Jean-Yves Héroux	Règlement sur la garde de poules – consultation publique
M. Jacques Morneau	Publication des documents en lien avec l'ordre du jour Plan directeur des pistes cyclables – membres du comité Publication des documents publics reliés à l'ordre du jour
M. Pierre Nault	Rue Saint-Georges – travaux d'aménagement visant à sécuriser la rue - cyclistes

2020-250

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2020 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier
APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
et adoptée à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est approuvé par ce conseil.

2020-251

BORDEREAUX DES COMPTES À PAYER 2020-08-A, 2020-08-B, 2020-08-C, 2020-08-D ET RAPPORT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier
APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner
et adoptée à l'unanimité :

Que les bordereaux des comptes à payer numéro 2020-08-A, au montant de 2 372 720,61 \$, incluant les cotisations à divers regroupements ou associations au montant de 150,00 \$, numéro 2020-08-B, au montant de 4 662,05 \$, numéro 2020-08-C, au montant de 596 513,45 \$, numéro 2020-08-D, au montant de 292 701,50 \$, soient et sont approuvés par ce conseil, tel qu'il appert au certificat portant le numéro 2020-08, signé par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 30 juillet 2020, ainsi que le rapport concernant les dépenses autorisées au cours de la période du 2 juillet 2020 au 29 juillet 2020, signé en date du 29 juillet 2020 par madame Lapalme.

2020-252

RAPPORT DES RESSOURCES HUMAINES 2020-08

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que le rapport des ressources humaines numéro 2020-08 préparé par monsieur Jean-Raphaël Laberge-Desjardins, conseiller en ressources humaines au Service des ressources humaines, en date du 29 juillet 2020, pour la période du 3 au 27 juillet 2020, soit et est approuvé par ce conseil.

2020-253

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LE PROCHAIN TERME

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que monsieur le conseiller Louis Toner soit et est nommé maire suppléant pour la période du 20 août au 19 novembre 2020.

2020-254

BAIL DE LOCATION - MISSION DIVERS-CITÉ ET VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE - 1157, CHEMIN ROUILLARD

CONSIDÉRANT le bail de location relatif à l'immeuble sis au 1157, chemin Rouillard, à Mont-Saint-Hilaire, intervenu entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et l'organisme d'économie sociale " Mission Divers-Cité " le 5 avril 2019;

CONSIDÉRANT QUE ce bail de location était d'une durée d'un an, soit du 2 avril 2019 au 1^{er} avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE ce bail de location est maintenant échu;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme souhaite qu'un nouveau bail de location intervienne avec la Ville de Mont-Saint-Hilaire, rétroactivement pour la période du 2 avril 2020 au 1^{er} avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE la mission de cet organisme est de créer de l'emploi pour des personnes vivant avec une légère déficience intellectuelle ou un spectre de l'autisme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le bail de location à intervenir entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et l'organisme d'économie sociale " Mission Divers-Cité ", concernant l'immeuble sis au 1157, chemin Rouillard, à Mont-Saint-Hilaire, rétroactivement pour la période du 2 avril 2020 au 1^{er} avril 2021, lequel bail est joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer ledit bail de location.

2020-255

PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE À MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et de la qualité de vie de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

CONSIDÉRANT QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle et par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

CONSIDÉRANT QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

CONSIDÉRANT QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* la période du 25 septembre jusqu'au 25 octobre 2020 dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

2020-256

MANDAT AU GREFFIER ADJOINT - COUR DU QUÉBEC, DIVISION PETITES CRÉANCES - CAUSE 750-32-701080-205

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil mandate monsieur Michel Poirier, greffier adjoint, afin d'agir à titre de représentant de la Ville de Mont-Saint-Hilaire dans la cause portant le numéro 750-32-701080-205 déposée à la Cour du Québec, Division des petites créances, contre la Ville de Mont-Saint-Hilaire, relativement à la propriété sise au 1104, chemin de la Montagne.

2020-257

MANDAT AU GREFFIER ADJOINT - COUR DU QUÉBEC - DIVISION PETITES CRÉANCES - CAUSE 750-32-701084-207

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil mandate monsieur Michel Poirier, greffier adjoint, afin d'agir à titre de représentant de la Ville de Mont-Saint-Hilaire dans la cause portant le numéro 750-32-701084-207 déposée à la Cour du Québec, Division des petites créances, contre la Ville de Mont-Saint-Hilaire relativement à la copropriété sise au 383-389, rue du Golf.

2020-258

SUSPENSION DE PUBLICITÉS SUR FACEBOOK

CONSIDÉRANT QUE ce conseil se préoccupe du manque d'encadrement du réseau social Facebook envers les fausses nouvelles ainsi que les messages haineux, discriminatoires et racistes en tout genre qui circulent sur ses différentes plateformes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil interrompt tous ses placements publicitaires sur la plateforme Facebook, et ce, jusqu'à nouvel ordre, en se joignant ainsi au mouvement de boycottage mondial visant à réclamer un contrôle plus sévère des contenus racistes et haineux et ainsi démontrer l'importance que la Ville de Mont-Saint-Hilaire accorde à la lutte contre le racisme en tout genre ainsi qu'à l'accès à une information juste et de qualité.

2020-259

PLAN D'ACTION - MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté, lors de la séance ordinaire du 6 juillet dernier, la Politique de développement durable 2020-2025 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif principal de cette politique est de concrétiser l'engagement de la Ville de Mont-Saint-Hilaire vers une transition écologique;

CONSIDÉRANT QU'afin d'atteindre cet objectif, le conseil souhaite adopter un plan d'action visant la mise en œuvre de sa Politique de développement durable;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, le comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire a élaboré un plan d'action 2020-2022;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil adopte le Plan d'action 2020-2022 pour la mise en œuvre de la Politique de développement durable 2020-2025 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, lequel plan d'action est joint à la présente résolution en annexe " A " pour en faire partie intégrante.

2020-260

DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC- PARTIE DU LOT 2 484 072 AU CADASTRE DU QUÉBEC (799, CHEMIN DE LA MONTAGNE)

CONSIDÉRANT QUE la demanderesse, propriétaire du lot 2 484 072 au cadastre du Québec, situé au 799, chemin de la Montagne, souhaite revoir la configuration de la superficie autorisée à des fins résidentielles sur une partie de sa propriété;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser une utilisation à des fins résidentielles d'une partie du terrain situé derrière la résidence pour une superficie de 532 mètres carrés supplémentaire et que cette autorisation permettrait de rendre conforme l'aménagement du patio situé à l'arrière de la résidence et rendrait possible la création d'un lot distinct pour la résidence;

CONSIDÉRANT QU'en contrepartie, la demanderesse propose de réduire la superficie utilisée à des fins résidentielles d'une superficie équivalente sur la partie droite du lot et que cette modification permettrait de créer un accès à la voie publique pour la superficie du terrain utilisé à des fins de jardins publics;

CONSIDÉRANT QUE relativement à cet accès, le Règlement de lotissement autorise la création d'un lot d'une largeur de 10 mètres lorsqu'il vise à desservir un lot servant exclusivement à un usage agricole;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les normes du Règlement de zonage numéro 1235 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil appuie la demande de la demanderesse, afin d'obtenir de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) une autorisation visant à permettre l'utilisation d'une partie du lot 2 484 072 au cadastre du Québec, située au 799, chemin de la Montagne, à des fins autres que l'agriculture.

2020-261

DÉLÉGATION DE POUVOIR - APPEL D'OFFRES COMMUN - SERVICES PROFESSIONNELS POUR DES PLANS DE GESTION DES DÉBORDEMENTS - VILLE D'OTTERBURN PARK

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les cités et villes* permet aux villes de conclure une entente intermunicipale afin de procéder à une demande commune de soumissions publiques pour l'adjudication d'un contrat de fournitures de services;

CONSIDÉRANT QUE les villes de Mont-Saint-Hilaire et d'Otterburn Park désirent conclure une telle entente et effectuer un appel d'offres commun concernant un contrat de services professionnels pour l'élaboration de plans de gestion des débordements sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cet appel d'offres, la Ville d'Otterburn Park délègue à la Ville de Mont-Saint-Hilaire les pouvoirs pour préparer et lancer un appel d'offres public et que le Règlement de gestion contractuelle de la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'appliquera pour cet appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service de l'ingénierie, monsieur Jean Lanciault, recommande de participer à cet appel d'offres commun tel que décrit dans son rapport en date du 23 juillet 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, une entente relative à l'appel d'offres commun concernant des services professionnels pour des plans de gestion des débordements à intervenir entre les villes de Mont-Saint-Hilaire et d'Otterburn Park, entente dont le projet est joint en annexe "A" à la présente résolution.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire agisse comme municipalité délégataire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, afin de procéder à une demande commune de soumissions publiques pour l'octroi d'un contrat de services professionnels pour l'élaboration de plans de gestion des débordements sur les territoires des villes de Mont-Saint-Hilaire et d'Otterburn Park.

Que monsieur Jean Lanciault, directeur du Service de l'ingénierie, agisse à titre de mandataire en ce qui concerne ledit dossier.

Que l'acceptation de la soumission par la Ville de Mont-Saint-Hilaire lie envers l'adjudicataire la Ville d'Otterburn Park qui a pris part à la demande commune de soumissions publiques.

2020-262

COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS ORDINAIRES DU 3 JUIN ET DU 8 JUILLET 2020 DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception des comptes rendus des réunions ordinaires du 3 juin et du 8 juillet 2020 du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et approuve les recommandations suivantes:

2020-01-R: Règlement sur les poulaillers urbains
2020-02-R: Règlement sur les jardins en façade
2020-03-R: Propositions des élèves de l'école Paul-Émile-Borduas

2020-263

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 10 JUIN 2020 DU COMITÉ DE LA CIRCULATION ET DE LA SÉCURITÉ DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du compte rendu de la réunion ordinaire du 10 juin 2020 du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et approuve les recommandations suivantes:

2020-026-R: Rang des Étangs - Réduction de vitesse
2020-027-R: Rue du Golf - Stationnement des remorques
2020-028-R: Rue de la Sablière - Non-respect de la signalisation
2020-029-R: Rue Viens - Circulation et stationnement
2020-030-R: Rues Magloire-Laflamme et Chapleau - Allée privée
2020-031-R: Montée des Trente – Circulation (vitesse)
2020-032-R: École Paul-Émile-Borduas - Corridors scolaires
2020-033-R: Chemin des Moulins et rue Béique - Circulation
2020-034-R: Rang des Étangs - Signalisation
2020-035-R: Chemin des Moulins - Stationnement
2020-036-R: Chemin Rouillard - Signalisation

2020-264

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 28 JUILLET 2020 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 28 juillet 2020 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2020-265

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉROS CCU-20072804, CCU-20072805, CCU-20072806, CCU-20072807, CCU-20072808, CCU-20072809, CCU-20072810, CCU-20072811, CCU-20072812, CCU-20072813, CCU-20072814, CCU-20072815, CCU-20072816, CCU-20072817, CCU-20072818, CCU-20072820, CCU-20072821, CCU-20072822, CCU-20072823, CCU-20072824, CCU-20072825, CCU-20072826, CCU-20072827, CCU-20072828, CCU-20072829, CCU-20072830, CCU-20072831, CCU-20072832, CCU-20072833 ET CCU-20072834

CONSIDÉRANT les recommandations du procès-verbal du 28 juillet 2020 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants:

- CCU-20072804 : 339, montée des Trente
Rénovation extérieure
Plans et recommandation (annexe A)
- CCU-20072805 : 636, chemin des Patriotes Nord
Rénovation extérieure
Plans et recommandation (annexe B)
- CCU-20072806 : 1103, rue André-Mathieu
Rénovation extérieure
Plans et recommandation (annexe C)
- CCU-20072807 : 139, Place Courcelles
Rénovation extérieure
Plans et recommandation (annexe D)
- CCU-20072808 : 777, boulevard de la Gare
Aménagement terrasse commerciale
Plans et recommandation (annexe E)
- CCU-20072809 : 661, rue Rimbaud
Rénovation extérieure
Plans et recommandation (annexe F)
- CCU-20072810 : 216, rue Villeneuve
Agrandissement de la résidence
Plans et recommandation (annexe G)
- CCU-20072811 : 40, rue Grenier
Agrandissement de la résidence
Plans et recommandation (annexe H)
- CCU-20072812 : 60, rue Grenier
Rénovation extérieure
Plans et recommandation (annexe I)

- CCU-20072813 : 99, rue Martin
Rénovation extérieure
Plans et recommandation (annexe J)
- CCU-20072814 : 415, rue des Fées
Agrandissement de la résidence
Plans et recommandation (annexe K)
- CCU-20072815 : 762, rue des Chardonnerets
Construction d'une résidence unifamiliale isolée
Plans et recommandation (annexe L)
- CCU-20072816 : 290, rue De la Salle
Rénovation extérieure
Plans et recommandation (annexe M)
- CCU-20072817 : 754, rue des Grives
Agrandissement de la résidence
Plans et recommandation (annexe N)
- CCU-20072818 : 209, boulevard de la Gare
Rénovation extérieure
Plans et recommandation (annexe O)
- CCU-20072820 : 651, rue de l'Heure-Mauve
Construction d'une résidence unifamiliale isolée
Plans et recommandation (annexe P)
- CCU-20072821 : 941, rue de Monaco
Rénovation extérieure
Plans et recommandation (annexe Q)
- CCU-20072822 : 28, rue Saint-Charles
Installation d'une clôture
Plans et recommandation (annexe R)
- CCU-20072823 : 445, rue du Louvre
Rénovation extérieure
Plans et recommandation (annexe S)
- CCU-20072824 : 814, rue Frédéric-Lawford
Construction d'une véranda
Plans et recommandation (annexe T)
- CCU-20072825 : 320, rue Beaulac
Agrandissement de la résidence et ajout d'un patio couvert
Plans et recommandation (annexe U)
- CCU-20072826 : 435, chemin des Patriotes Sud
Aménagement cour avant et latérale
Plans et recommandation (annexe V)
- CCU-20072827 : 353, rue Beaulac
Rénovation extérieure
Plans et recommandation (annexe W)
- CCU-20072828 : 146, boulevard de la Gare
Construction d'une résidence unifamiliale isolée
Plans et recommandation (annexe X)

- CCU-20072829 : 115, rue Millier
Rénovation extérieure
Plans et recommandation (annexe Y)
- CCU-20072830 : 580, rue Ernest-Choquette
Construction d'une résidence unifamiliale isolée
Plans et recommandation (annexe Z)
- CCU-20072831 : Révision du PIIA no 2017-14
1074, chemin de la Montagne
Agrandissement de l'atelier de presse
Plans et recommandation (annexe AA)
- CCU-20072832 : Révision du PIIA no CCU-20063013
703, rue des Colibris
Construction d'une résidence unifamiliale isolée
Plans et recommandation (annexe BB)
- CCU-20072833 : Révision du PIIA no CCU-20042825
580, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
Construction d'un bâtiment mixte
Plans et recommandation (annexe CC)
- CCU-20072834 : Révision du PIIA no CCU-20052611
120 et 130-140, rue Sainte-Anne
Aménagement de terrain
Plans et recommandation (annexe DD)

CONSIDÉRANT QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au Règlement numéro 1239 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale et les recommandations énumérés ci-dessus, et ce, conditionnellement aux modifications requises ou aux compléments d'information exigés auxdites recommandations.

Lesdits plans et recommandations sont joints à la présente résolution comme annexes " A " à " DD " pour en faire partie intégrante.

2020-266

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO CCU-20072819 - REFUS

CONSIDÉRANT la recommandation du procès-verbal du 28 juillet 2020 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant le projet suivant:

- CCU-20072819 : 132, rue Forbin-Janson
Construction d'une résidence unifamiliale isolée
Plans et recommandation (annexe A)

CONSIDÉRANT QUE ce projet n'est pas conforme aux objectifs et critères établis au Règlement numéro 1239 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la recommandation et refuse le plan d'implantation et d'intégration architecturale énuméré ci-dessus, et ce, selon les motifs formulés à ladite recommandation, lequel plan est joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

...À la demande du maire suppléant, monsieur Emile Grenon Gilbert, le directeur général, monsieur Daniel-Éric St-Onge, explique la demande de dérogation mineure.

M. St-Onge indique qu'étant donné le fait que la séance se tient à huis clos, des dispositions particulières ont été prises afin de permettre aux personnes qui le désirent de poser les questions ou d'intervenir via Internet jusqu'au moment de la prise de décision par le conseil relativement à la demande de dérogation mineure concernant le lot 4 914 102 au cadastre du Québec (651, rue de l'Heure-Mauve).

Aucune question ou intervention.

2020-267

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE AU LOT 4 914 102 AU CADASTRE DU QUÉBEC (651, RUE DE L'HEURE-MAUVE)

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la demande de dérogation mineure présentée pour la propriété projetée sur le lot 4 914 102 au cadastre du Québec qui portera le numéro d'immeuble situé au 651, rue de l'Heure-Mauve.

Celle-ci a pour but d'autoriser une marge avant de 6,40 mètres, alors que le Règlement de zonage numéro 1235 prescrit une marge avant minimale de 7,50 mètres, autorisant ainsi une dérogation de 1,10 mètre, le tout tel qu'il appert au plan projet d'implantation préparé par monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, révisé le 7 juillet 2020, portant le numéro de minute 53930, joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

Cette demande de dérogation mineure a pour but de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée, et ce, en fonction de la configuration particulière de la rue.

2020-268

AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT RELATIF AUX ANIMAUX ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 809 ET SES AMENDEMENTS

Avis de présentation est donné par madame la conseillère Brigitte Minier à l'effet, qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter un règlement relatif aux animaux et abrogeant le Règlement numéro 809 et ses amendements.

2020-269

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1297 - RÈGLEMENT RELATIF AUX ANIMAUX ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 809 ET SES AMENDEMENTS - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault
et adoptée à l'unanimité :

Que le projet de Règlement numéro 1297, intitulé: " Règlement relatif aux animaux et abrogeant le Règlement numéro 809 et ses amendements ", soit et est adopté par ce conseil.

2020-270

RÈGLEMENT NUMÉRO 1294 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITE D'EAU POTABLE PAR CHEMISAGE STRUCTURAL, DE REMPLACEMENT DE CONDUITE D'EAU POTABLE, DE RÉFECTION DE PONCEAU ET DE BOUCLAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC DE MÊME QUE LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE TROIS MILLIONS SOIXANTE ET UN MILLE DOLLARS (3 061 000,00 \$) NÉCESSAIRE À CETTE FIN - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1294 a été précédé d'un avis de présentation et de la présentation d'un projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 juillet 2020;

CONSIDÉRANT QUE copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE mention est faite de l'objet du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que le Règlement numéro 1294, intitulé: " Règlement décrétant des dépenses en immobilisations pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduite d'eau potable par chemisage structural, de remplacement de conduite d'eau potable, de réfection de ponceau et de bouclage du réseau d'aqueduc de même que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt de trois millions soixante et un mille dollars (3 061 000,00 \$) nécessaire à cette fin ", soit et est adopté par ce conseil.

2020-271

RÈGLEMENT NUMÉRO 1296 - RÈGLEMENT CONCERNANT LA GARDE DE POULES - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1296 a été précédé d'un avis de présentation et de la présentation d'un projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 juillet 2020;

CONSIDÉRANT QUE copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE mention est faite de l'objet du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que le Règlement numéro 1296, intitulé: " Règlement concernant la garde de poules ", soit et est adopté par ce conseil.

NOMINATION À TITRE DE FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ CHARGÉ DE L'ADMINISTRATION ET DE L'APPLICATION DE DIVERS RÈGLEMENTS MUNICIPAUX AU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a à son emploi des employés désignés pour l'application des différents règlements municipaux et confie à ces derniers le soin d'émettre des constats d'infraction dans le cas de manquement à la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil souhaite confirmer les autorisations qu'il accorde à ses différents fonctionnaires;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil nomme les personnes ci-après énumérées, à titre de fonctionnaire désigné(e) chargé(e) de l'administration et de l'application du Règlement numéro 1296 intitulé " Règlement concernant la garde de poules " ou tout règlement remplaçant ou amendant ledit règlement et à leur attribuer à cette fin tous les pouvoirs conférés à ce titre en vertu dudit règlement, incluant le pouvoir d'émettre des constats d'infraction.

Les personnes concernées sont les suivantes:

- Monsieur Benoît Larivière, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement;
- Madame Marie-Line Des Roches, directrice adjointe du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement;
- Monsieur Jonathan Montalva, conseiller professionnel en urbanisme au Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement;
- Madame Sarah Tremblay, conseillère en environnement au Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement;
- Madame Marion Roblès, inspectrice municipale au Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement;
- Madame Sara Tomassini, inspectrice municipale au Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement;
- Madame Vanessa Latour, préposée aux permis au Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement;
- Madame Flavie Bonin-Martin, préposée à la réglementation, volet environnement au Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement;
- Madame Francesca Corneli, préposée à la réglementation, volet urbanisme au Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

CONTRAT ING18-P09-AO1 - SERVICES PROFESSIONNELS REGROUPÉS - RÉFECTION DU CENTRE AQUATIQUE - GROUPE LECLERC ARCHITECTURE + DESIGN INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Groupe Leclerc architecture + design inc., au montant de 558 209,37 \$, incluant les taxes, dans le cadre du contrat ING18-P09-AO1 relatif à des services professionnels regroupés concernant la réfection du Centre aquatique, laquelle a obtenu le meilleur pointage relativement audit contrat.

Que la dépense décrite au bon de commande SI 20-30, au montant de 348 374,25 \$, incluant les taxes, pour les items 1 à 4 du bordereau de soumission, soit payable à même le poste budgétaire 55-992-17-007 (surplus affecté - projets d'investissement), et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que la dépense au montant de 209 835,12 \$, incluant les taxes, concernant la portion du contrat relative aux items 5 à 8 du bordereau de soumission, est conditionnelle à l'entrée en vigueur du Règlement numéro 1298 concernant des travaux de réfection et d'agrandissement du Centre aquatique.

Que la firme Groupe Leclerc architecture + design inc. est autorisée à soumettre pour et au nom de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, toute demande d'autorisation et/ou d'approbation auprès des différents paliers gouvernementaux, tels que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), Pêches et Océans Canada (POC) ainsi que tout autre ministère, et la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR), et qu'elle soit habilitée à soumettre tous les documents et renseignements nécessaires à ces demandes d'autorisation.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Jean Lanciault, directeur du Service de l'ingénierie, contenue dans son rapport en date du 23 juillet 2020.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

Cette proposition est mise au vote.

Ont voté pour la présente proposition: monsieur le maire suppléant Emile Grenon Gilbert, madame la conseillère Brigitte Minier et messieurs les conseillers Jean-Pierre Brault, Sylvain Houle et Louis Toner.

La présente proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Emile Grenon Gilbert, maire suppléant, informe que l'option d'intégrer une demande d'accréditation LEED n'est pas retenue pour ce contrat. Il souhaitait que cette proposition soit mise au vote afin de signifier l'importance que ce conseil accorde relativement au choix des matériaux et à la conception de ce projet qui devront viser des objectifs énergétiques et écologiques.

2020-274

CONTRAT SCC20-01 - SERVICES D'IMPRESSION - IMPRIMERIE MASKA INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Imprimerie Maska inc., au montant de 32 121,32 \$, incluant les taxes, relativement aux services d'impression dans le cadre du contrat SCC20-01, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que ledit contrat débute le 8 août 2020 et se termine le 7 août 2021 avec une option de reconduction pour une période de un (1) an, le tout selon les termes et conditions du devis.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de madame Julie Benjamin, directrice des Services aux citoyens et communications, contenue dans son rapport en date du 23 juillet 2020.

Que la dépense décrite au bon de commande CC 20-7, au montant de 19 742,38 \$, incluant les taxes, pour l'année 2020, soit payable à même le poste budgétaire 02-192-00-343, pour un montant de 7 236,31 \$, à même le poste budgétaire 02-795-91-343, pour un montant de 66,69 \$ et à même le poste budgétaire 02-192-00-341, pour un montant de 12 439,38 \$, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout document donnant effet à la présente.

2020-275

CONTRAT SCC20-02 - SERVICES DE GRAPHISME - IG AGENCE CRÉATIVE INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de IG agence créative inc., au montant de 31 388,18 \$, incluant les taxes, relativement au service de graphisme dans le cadre du contrat SCC20-02, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que ledit contrat débute le 8 août 2020 et se termine le 7 août 2021 avec une option de reconduction pour une période de un (1) an, le tout selon les termes et conditions du devis.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de madame Julie Benjamin, directrice des Services aux citoyens et communications, contenue dans son rapport en date du 23 juillet 2020.

Que la dépense décrite au bon de commande CC 20-6, au montant de 19 547,73 \$, incluant les taxes, pour l'année 2020, soit payable à même le poste budgétaire 02-192-00-343, pour un montant de 15 063,70 \$, à même le poste budgétaire 02-795-91-343, pour un montant de 1 034,78 \$ et à même le poste budgétaire 02-192-00-341, pour un montant de 3 449,25 \$, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout document donnant effet à la présente.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE.

Mme Julie Jodoin	Demande de conserver la possibilité de poser des questions de façon virtuelle lors de la reprise des séances publiques
M. Pierre Nault	Demande à la CPTAQ - 799, chemin de la Montagne
M. Jacques Morneau	Stratégie du conseil municipal relativement au dossier de la zone A-16 Réfection du Centre aquatique - retrait de l'option LEED

2020-276

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier
et adoptée à l'unanimité :

Que la présente séance ordinaire du 3 août 2020 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est levée à 20 h 45.

Emile Grenon Gilbert, maire suppléant

**Anne-Marie Piérard, avocate
Greffière**